

Initiatives ministérielles

Oui, et vous savez que c'est cela. Nous avons été élus ici, nous, et il y a un projet de loi qui est à l'étude, nous en débattons. Ce projet de loi, il y a à peine une heure et quart qu'il est devant nous. Le député lui-même dit que cela fait quatre ans que le gouvernement l'a et qu'il est en préparation. Cela fait une heure et quart qu'il est devant nous et il nous accuse de tenter de faire de l'extorsion pour aller chercher autre chose.

Eh bien, j'espère que vous allez lui demander de s'excuser publiquement, ici en cette Chambre, et pas de n'importe quelle façon. Sinon, expulsez ce député, on n'en a pas besoin. Dans le fond, je sais pourquoi il désire qu'on l'adopte à toute vapeur, c'est parce que le gouvernement est en train de se préparer un beau petit voyage à Rio et qu'il aura besoin du consentement unanime de la Chambre. Je lui dis d'avance, il n'obtiendra pas le consentement unanime. Ils resteront ici à faire le travail.

Je suis prêt à siéger toute la semaine prochaine. . .

Mme le vice-président: Je pense que là, on s'éloigne. Ce que l'honorable député de Skeena a dit, et d'ailleurs à deux reprises, c'est qu'il citait l'honorable député.

M. Rocheleau: Je n'ai jamais dit cela de ma vie!

Mme le vice-président: Je ne sais pas de qui il parlait, mais il a dit qu'un député lui avait admis telle chose.

Je ne peux pas mettre en doute personnellement la parole de l'honorable député de Skeena. Peut-être que le terme employé était. . .

M. Gérin: Impartialité!

Mme le vice-président: Peut-être que le terme employé n'était pas le terme le plus correct qui soit et je suis certaine que l'honorable député voudra considérer peut-être de reformuler—alors qu'il aura encore la parole, car je lui permettrai de terminer—de trouver un mot différent pour exprimer son opinion. Mais il m'a dit qu'il citait quelqu'un.

Quant aux autres termes qui ont été mentionnés, je pense que quand l'honorable député aura vu la transcription des débats, il verra que personne n'a été attaqué personnellement. On a parlé de manière d'être, mais il n'y a eu aucune attaque personnelle, sinon je me serais fait un devoir d'attirer l'attention de l'honorable député.

[Traduction]

Je demanderais au député de Skeena de bien vouloir utiliser d'autres mots et veiller à ne pas employer un langage antiparlementaire.

M. Fulton: Avec plaisir, madame la Présidente. Si, à l'analyse des «bleus» vous constatez que, dans le contexte où je l'ai utilisé, le mot «extorquer» vous semble antiparlementaire, je me rétracterai avec plaisir.

Je rapporte ici une conversation que j'ai eue avec le député qui vient de prendre la parole et qui m'avait fait part de son intention de retenir le débat et d'empêcher l'adoption de ce projet de loi afin d'employer le chantage politique pour obtenir un siège au comité référendaire, ce qui signifie la même chose.

[Français]

M. Gérin: C'est faux! Jamais je n'ai dit cela! C'est faux ce que le député dit là! Madame la Présidente, voyez-vous jusqu'à quel point, de la façon dont vous agissez devant des choses comme celle-là, ce n'est pas correct!

Mme le vice-président: Je ne vois d'aucune façon comment l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead voudrait accuser la Présidence en disant que de la façon dont j'agis, je ne prends aucune responsabilité de ce que peut dire ou ne pas dire un député. Je peux assurer l'honorable député que je fais mon travail avec le plus grand calme et la plus grande équité possible et je ne crois pas que des insultes à la Présidence vont faciliter les débats dans cette Chambre, ni rehausser d'aucune façon le décorum de cette Chambre. Je ne crois pas que ce genre d'attaque vont rehausser, dans l'estime des Canadiens et des Canadiennes de partout, d'où qu'ils soient dans notre pays, l'image qu'ils ont de la Chambre des communes.

Je pense que nous sommes tous et toutes des adultes et que nous pouvons débattre de situations sans en venir à des insultes, ni d'un côté, ni de l'autre. La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Nous allons. . .

M. Gérin: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead. J'imagine qu'il a des excuses à me faire.

M. Gérin: Madame la Présidente, je suis prêt à faire toutes les excuses que vous voudrez, puis je suis prêt à les formuler de la façon dont vous l'indiquerez, si vous pensez avoir été blessée. Moi je vous dis que la façon de mener les débats dans cette Chambre ici doit être faite de façon très impartiale. Si la Présidence s'est sentie blessée par les mots que j'ai prononcés—et je n'en vois pas, là—mais si la Présidence s'est sentie blessée par ces mots-là, peut-elle s'imaginer jusqu'à quel point moi je me suis senti blessé par les mots qui ont été prononcés par le député? Si tel est le cas, je vous demanderais d'être aussi exigeante vis-à-vis le député de Skeena que vous l'êtes vis-à-vis moi. Renversez les rôles. La seule façon d'assurer le décorum dans cette Chambre, la seule façon, c'est de traiter tous les députés sur le même pied. C'est inacceptable, vous le savez fort bien, ce que le député a dit.